



## LA FRANCE NE PROTEGE PAS SES ENFANTS CONTRE LA MISERE

Propositions du Mouvement ATD Quart Monde France  
à l'occasion de la Journée Mondiale du Refus de la Misère  
et du vingtième anniversaire de la Convention Internationale  
des Droits de l'Enfant.

Pour qu'enfin, en France, on refuse que certains enfants soient condamnés à vivre dans la misère du seul fait de leur origine sociale, le Mouvement ATD Quart Monde interpelle les pouvoirs publics, les forces vives de la nation et tous les citoyens. Ensemble, nous pouvons et devons répondre à l'espoir des parents de ces enfants qui ne cessent de vouloir « *qu'ils ne passent pas par là où eux-mêmes sont passés.* »

La France, signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, peut et doit donner l'exemple d'une mobilisation forte pour que tout enfant ait un avenir. Le 12 juin dernier, le Comité international des droits de l'enfant a rappelé que bien que pionnière en la matière, la France ne respecte pas un certain nombre des droits de l'enfant, notamment en matière de logement, de non-discrimination ou concernant la vie de famille...

En s'appuyant à la fois sur sa propre expertise (par les Universités Populaires du Quart Monde, le réseau d'enfants Taporis, les actions de terrain et les réseaux de professionnels alliés d'ATD Quart Monde) et sur les observations faites à la France par le Comité international des droits de l'enfant, le Mouvement ATD Quart Monde demande à être reçu par le Président de la République pour lui proposer quelques décisions politiques précises :

- 1. Soutenir le droit des enfants de vivre avec leurs parents dans un logement digne ;**
- 2. Refuser les discriminations qui pèsent sur certains enfants, en particulier à l'école, et ruinent leur avenir ;**
- 3. Impulser une politique de protection de l'enfance qui réponde aux besoins des enfants les plus fragilisés par la misère.**

« Un enfant, il ne peut pas apprendre, il ne peut pas grandir, s'il ne peut pas savoir qui il est, d'où il vient, s'il ne peut pas être un peu fier, même tout à fait fier de ses racines. » Joseph Wrésinski

## **1- LE DROIT DES ENFANTS DE VIVRE AU MILIEU DES AUTRES DANS UN LOGEMENT DIGNE.**

Le Comité international des droits de l'enfant souligne à plusieurs reprises (observations 18, 59, 60, 78 et 79) ses préoccupations concernant le respect du droit au logement pour l'ensemble des enfants vivant sur le territoire français et de leurs familles. Il « se déclare préoccupé par le retard pris dans l'application du nouveau droit opposable au logement, ainsi que par l'insuffisance des crédits budgétaires alloués à sa mise en œuvre » et recommande à la France « de veiller à la mise en œuvre rapide du droit opposable au logement, y compris en allouant des ressources budgétaires suffisantes. »

Le Comité international des droits de l'enfant souligne la création du DALO (Droit au Logement Opposable) et demande à la France d'avoir une plus forte ambition politique dans sa mise en œuvre.

Le Mouvement ATD Quart Monde rappelle combien les conditions indignes dans lesquelles des milliers d'enfants sont obligés de vivre ruinent leur avenir et démolissent les projets de leurs parents à leur égard. Enfants vivant à la rue avec leurs parents, enfants hébergés avec leurs parents par d'autres familles vivant la même précarité, enfants ballotés d'hôtel en hôtel, enfants vivant dans des taudis, enfants sans cesse chassés et obligés de fuir avec leurs parents, enfants vivant dans des cités délabrées, abandonnées, enfants vivant dans des quartiers totalement stigmatisés et mis à l'index...

### **Le Mouvement ATD Quart Monde demande aux pouvoirs publics**

une impulsion politique forte pour franchir la deuxième étape, indispensable, du DALO : la mobilisation du pays pour l'offre de logements. Elle se concrétisera notamment par les décisions suivantes :

1. L'engagement de l'Etat à conventionner avec les communautés de communes pour des politiques d'habitat ciblées, basées sur les besoins recensés. Ces conventions mobiliseront tous les acteurs et définiront les rôles et les apports, y compris financiers, de chacun.
2. L'engagement de l'Etat à reprendre le pilotage des opérations de démolition – reconstruction en garantissant que le nombre de logements réellement accessibles aux ménages les plus modestes ne diminueront pas dans ces opérations, et en définissant et en faisant respecter l'échéancier de ces opérations.

### **Le Mouvement ATD Quart Monde demande à tous les citoyens**

de prendre conscience de leur responsabilité de partager l'espace, d'accepter de vivre ensemble afin que se créent les logements abordables, pour tous, et que chacun puisse avoir un chez soi adapté à ses besoins et ses moyens.

## Argumentaire

Environ 1 million de personnes vivent aujourd'hui hébergées par d'autres (centres d'hébergement, hôtels dits du 115, hébergements chez des proches, dans la famille...) Parmi ces personnes, **20 à 30% sont des enfants.**

**2,5 millions de Français âgés de 15 ans et plus** «*déclarent avoir vécu au moins une période de leur vie sans logement personnel*». Cela représente 5 % de la population adulte, soit un habitant de l'Hexagone sur vingt de plus de 15 ans. (Insee)

Près de 2 millions de personnes affirment avoir été accueillies «*par un proche*» à un moment de leur vie lorsqu'elles ont perdu leur logement.

Les premières statistiques du DALO montrent que cette loi peut être efficace : elle donne effectivement priorité à ceux qui sont les plus mal logés, même si ses résultats sont, pour l'instant, modestes. 33 % des demandes de logement acceptées par les commissions de médiation ont été satisfaites pour des ménages qui, pour beaucoup, attendaient un logement depuis des années. (en décembre 2008 – cf. tableau de bord de suivi de l'objectif de réduction de la pauvreté)

D'autre part, ces statistiques montrent que les personnes mal logées ne veulent **pas d'hébergement mais bien du logement. Il est urgent d'enclencher la loi DALO II** pour développer l'offre, en nombre, de logements abordables pour les familles pauvres et faire de ce défi une priorité pour toutes les collectivités locales et les citoyens. L'Etat doit garantir cette offre de logements adaptés aux besoins. Il le fera en lien avec les collectivités locales (communautés de communes) pour définir avec elles les politiques les mieux adaptées aux besoins réellement recensés dans chaque bassin d'habitat.

Par ailleurs, l'ANRU dispose de 42 milliards d'euros entre 2004 et 2013 pour une **grande opération de démolition – reconstruction** dans 300 villes et quartiers et 250 000 logements. De nombreux témoignages nous montrent que ces opérations aboutissent à diminuer le nombre de logements sociaux accessibles aux revenus les plus modestes. Si l'Etat ne se donne pas les moyens de savoir précisément comment évolue cette proportion, nous risquons peut-être d'assister à une vaste **opération d'écramage dans le logement social** financée par l'argent public.

Les opérations de démolitions - reconstructions sont censées durer **au maximum 5 ans**, or la moitié seulement respecte ce délai. Les raisons en sont le peu de moyens de l'Etat d'imposer un calendrier et de s'imposer face à tous les blocages, en particulier du voisinage qui ne veut pas qu'une nouvelle cité soit reconstruite. **Ainsi pendant des années, des cités sont à moitié murées, ne sont plus entretenues et sont laissées à l'abandon. Dans une de ces cités de la banlieue de Bordeaux, cette situation a abouti récemment à la mort d'une petite fille qui jouait dans un logement muré.**

## Le non logement et l'errance vus par les enfants<sup>1</sup>

« A cause des déplacements et sans moyen de locomotion personnel, la famille est obligée d'avoir le moins possible de bagages et de jeter des choses, notamment les productions et les livres scolaires des enfants. »

(Une famille qui connaît l'errance d'hôtel en hôtel)

« Quand on a fait d'hôtel en hôtel, qu'on a dormi dans la rue, les gares et les caves... on ne se sent pas accepté. Le plus dur c'est quand on sépare la famille. »

« Chez ma grand mère, on se retrouve à 15 dans l'appartement. C'est dur parce que ça fait beaucoup de bruit, je n'ai pas de petit coin à moi, je ne peux pas ramener un copain. »

« Notre cité doit être refaite à neuf parce que c'est invivable et on a des ennuis. J'aimerais bien que ça s'arrête un jour et quitter ce quartier pour être mieux, inviter de la famille et des amis sans avoir honte, avoir une belle vue de ma chambre. »

« Les enfants ont besoin d'être comme tout le monde, d'aller à l'école, d'avoir un endroit convenable pour vivre, de faire du vélo, de jouer, d'amour. Les enfants n'ont pas pu profiter de belles choses pendant tout ce temps-là. Une part de leur enfance est gâchée. » (Une maman)

« Des fois il y a des mamans qui ne laissent pas sortir parce qu'elles ont peur qu'on se fasse taper par les autres. »

« On n'est pas dans un beau quartier, on n'a pas de parc, on joue dans la poussière, c'est pas bien. Pourtant, il faut des jeux : jouer, c'est pour aider les enfants à plus grandir. »

---

<sup>1</sup> Travaux de Tapori sur la Convention des Droits de l'Enfant 2009

## **2- Refuser les discriminations qui pèsent sur certains enfants, en particulier à l'école, et les empêchent d'apprendre**

Le Comité international des droits de l'enfant (observations 28 à 33, 80 et 81) salue la création de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) mais exprime « *sa préoccupation face à la stigmatisation, notamment dans les médias ou à l'école, de certains groupes d'enfants, en particulier les enfants vulnérables et les enfants vivant dans la pauvreté.* » « *Il recommande à l'Etat de prendre des mesures pour remédier à l'intolérance et à la stigmatisation dont sont victimes les enfants, en particulier les adolescents, au sein de la société, notamment dans les médias et à l'école...* »

Le Comité international des droits de l'enfant s'inquiète des dérives et de l'accroissement des stigmatisations des enfants pauvres, notamment dans les médias et à l'école.

Le Mouvement ATD Quart Monde ne peut qu'appuyer ces observations car toute son expérience lui enseigne qu'un enfant ne peut apprendre dans la crainte de la honte et de l'humiliation pour lui-même, ses parents, son milieu et son quartier. Il n'est pas tolérable de banaliser, comme on le fait trop souvent aujourd'hui, les propos insultants et stigmatisants des adultes vis-à-vis des enfants, des jeunes ou des adultes défavorisés et vis-à-vis des quartiers où ils vivent.

### **Le Mouvement ATD Quart Monde demande aux pouvoirs publics**

1. un changement de cap, impulsé par le Président de la République, dans la politique de l'éducation. Le Mouvement ATD Quart Monde s'inquiète de plusieurs décisions gouvernementales (assouplissement de la carte scolaire, suppression des RASED)
2. de mettre en place des formations au partenariat entre tous les acteurs de l'école et notamment entre les enseignants et les parents les plus défavorisés.
3. de tout mettre en œuvre pour casser les écoles ghettos confinant à la relégation<sup>2</sup>.
4. enfin que la discrimination pour origine sociale soit moralement inacceptable et légalement interdite et que la HALDE, qui doit lutter contre toutes formes de discrimination, prenne en compte aussi cette forme-là.

---

<sup>2</sup> La Cour des Comptes a présenté, le 3 novembre dernier, un rapport indiquant que l'assouplissement de la carte scolaire renforce la ghettoïsation des collèves « ambition réussite ».

## Argumentaire

130 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ni formation qualifiante.

80% des enfants de cadres font des études supérieures contre 20% des enfants de classes modestes. Les enfants des milieux les plus démunis sont massivement en retard scolaire ou orientés vers des structures médico-pédagogiques.

Pour le Mouvement ATD Quart Monde, une des raisons majeures de cet échec tient au sentiment qu'ont les enfants des familles les plus modestes d'être stigmatisés et rejetés par la communauté scolaire. Barack Obama dit avoir découvert qu'il était noir en arrivant à l'école. Les enfants pauvres découvrent qu'ils sont pauvres en arrivant à l'école ; et à nouveau au collège. Ils ressentent qu'ils n'appartiennent pas à la communauté, que leur expérience n'est pas reconnue, ni respectée, ils en ont rapidement honte.

Le rejet et la moquerie des plus démunis, trop souvent avec l'absence de réaction des adultes ou même appuyés par certains adultes qui critiquent leur milieu, font des dégâts considérables. On ne peut pas apprendre sans prendre de risque, risquer de poser une question par exemple. Mais un enfant ne peut pas prendre ce risque s'il est persuadé que tout le monde va se moquer de lui. *« Je me souviens à l'école, je me voyais dans ce manteau trop grand pour moi et je ne pouvais pas apprendre. Pourtant je n'étais pas plus bête qu'une autre. »* (Une des auteurs du livre *Le Croisement des Savoirs*)

Une étude de l'OCDE comparant 24 pays d'Europe conclut que l'école française s'avère particulièrement inégalitaire pour les enfants issus de l'immigration ou de milieu défavorisé. La France se positionne en 17ème place au sujet du harcèlement et 18ème pour l'attachement à l'école.

Ce chiffre sur le harcèlement confirme notre analyse. C'est pourquoi nous demandons à tous les pouvoirs publics, aux responsables de l'école et à tous les citoyens de comprendre les ravages de la stigmatisation des plus démunis en particulier des enfants, de comprendre que l'école a besoin de paix pour que tous les enfants apprennent à vivre ensemble et développent tout leur potentiel.

Un rapport récent de la Cour des Comptes (3 novembre 2009) montre que l'assouplissement de la carte scolaire a renforcé la ghettoïsation des collèges « ambition réussite ».

Le Mouvement ATD Quart Monde demande au Président de la République de soutenir explicitement la HALDE pour qu'elle prenne en compte la discrimination pour origine sociale et contribue à prévenir toute discrimination, notamment à l'école. Il lui demande que la France ratifie le protocole n°12 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signé à Rome le 4 novembre 2000 qui, dans son article 14, prohibe toute discrimination par les autorités publiques fondée sur l'origine sociale ou la fortune.

« Que l'école ne détruise pas les rêves des enfants<sup>3</sup>.... »

« Je rêve que l'école accueille tous les enfants dans leur différence...

... Que tous les enfants puissent aller à l'école et bénéficier de professeurs formés et du matériel adapté (le savoir est la meilleure des armes).

... Que tous les enfants vivent dans la joie et la gaieté.

... D'avoir un véritable ami avec qui grandir. »

« J'ai toujours voulu faire du droit; enfin au début j'hésitais entre faire du droit et la cuisine... mais j'ai vite compris que le droit ce n'était pas pour moi. »

« C'est seulement en CM2 que j'ai eu un bon maître. Il ne supportait pas les humiliations et il en parlait pendant la classe afin de travailler dessus. J'étais timide et renfermée mais le maître était sincère et avec lui tu pouvais parler spontanément. »

« La maîtresse a écrit un mot dans le cahier concernant les odeurs des enfants. Mon fils a vu le mot, il pleure tout le temps et ne veut pas retourner à l'école. Elle aurait pu le dire rien qu'aux parents et pas devant les enfants, ou alors mettre le mot sous enveloppe. »

« A l'école primaire il m'arrivait d'être très méchante. Dans ma classe il y avait une fille moche et pas très futée. Elle était notre bouc-émissaire jusqu'au jour où sa mère est venue à l'école pour réclamer. La maitresse nous a punis et a informé nos parents. Mes parents ont discuté avec moi et j'ai fait ma punition. Après j'ai commencé à parler à la fille et on s'entendait bien. Là j'ai compris ce qu'elle a du supporter. J'ai retenu cette leçon toute ma vie. » Une maman

« On était 4 'voyageurs' en CM2 et la maîtresse nous mettait dans la classe de CP pour faire les maths. Elle aurait dû nous donner du vrai travail, pas des coloriages. Sur le coup, c'est la honte; t'es dans une classe de bébé. On n'était jamais avec des gens normaux. Si tu ne te sens pas bien, tu ne peux pas apprendre à l'école. »

« Quand j'étais à l'hôtel, je n'avais pas vraiment de toit, alors on m'a traitée de SDF. On m'a dit que mes parents n'avaient pas assez d'argent pour s'occuper de moi. La maitresse a expliqué que ce n'était pas de ma faute ni de celle de mes parents. J'ai pensé que c'était bien mais que c'était trop tard. C'est la première fois qui compte et que ça blesse. Après on se forge une carapace, on évite de parler de soi. J'aurais voulu parler de ma famille, de mes frères et sœurs, d'où on habitait avant, mais ça bloque. »

<sup>3</sup> Travaux des Universités Populaires du Quart Monde et de Tapori sur la Convention des Droits de l'enfant.

### Des parents n'osent pas franchir les portes de l'école

« A l'école primaire de mes enfants, ils nous demandaient de participer au comité. J'étais dans tous mes états. Tu te sens petit avec ton langage de la rue... des fois tu ne comprends pas. »

« J'ai peur que la maîtresse porte un jugement et j'ai peur des représailles, alors je mens. Mais peut être que si je lui disais ce qui se passe, elle comprendrait. De toute façon, nos gamins sont examinés à la loupe. »

« Moi j'ai fait 3 fois ma première année... j'ai tellement haï l'école. Ma mère était illettrée, mon père savait à peine lire... j'ai dit mes enfants ne vivront pas ce que j'ai vécu. J'irai voir la maîtresse. J'en ai poussé une mais ce n'est pas l'idéal. J'ai appris qu'il fallait être pacifique. Je me suis impliquée dans le comité de l'école. »

« Je suis allée rencontrer la maîtresse et je lui ai dit : quand mettez-vous sur le cahier de ma fille que ça va bien quand elle a par exemple un 13 ? »

« S'embarquer dans un comité de parents peut être difficile quand on a vécu soi-même l'échec à l'école. Les enseignants doivent le comprendre et trouver de nouvelles manières pour que tout le monde puisse participer à l'école, par exemple en rendant des services »

« Il faudrait que les parents se sentent accueillis à l'école avec ou sans rendez-vous... »

### Certaines écoles « au pied des tours » sont des écoles ghettos

« Ce qui serait bien, ce serait de proposer des voyages pour apprendre à parler d'autres langues mais nous, dans les cités, on ne nous propose pas. On pourrait mieux connaître les pays et apprendre à parler à tous. »

« On nous traite de fou, de handicapé, de pas normal. Ils nous poussent à bout, on est presque à les taper mais si je tape ça fait mal alors je me retiens. »

### Les enfants et les jeunes de tous milieux sont prêts à refuser fortement la discrimination entre eux

« A l'école J. a été retrouvé dans les toilettes avec des ciseaux dans la poche. Il a eu des menaces 'on va te crever'. Il avait voulu soutenir un enfant qui se faisait embêter et ça s'est retourné contre lui. »

« La maman d'H. craint que sa fille soit choquée en voyant les endroits où vivent les familles très pauvres. Je n'essaie pas de la convaincre de changer d'avis mais je ne peux pas la laisser penser que c'est traumatisant d'aller chez ces personnes, voir les caravanes va lui faire poser des questions en rapport avec la rudesse des conditions de vie.»

### **3-IMPULSER UNE POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE QUI REPONDE AUX BESOINS DES ENFANTS LES PLUS FRAGILISES PAR LA MISERE**

*Le Comité international des droits de l'enfant note (observations 59, 61 et 65) « avec préoccupation que de nombreuses familles ne sont pas aidées comme elles devraient l'être dans l'exercice de leurs responsabilités parentales... Il est également préoccupé par le manque de contacts entre l'enfant et sa famille dans les décisions de placement... Enfin, il est préoccupé par le nouveau projet de loi sur l'adoption qui vise à permettre l'adoption nationale des enfants en situation de délaissement... et pourrait avoir pour conséquence de séparer définitivement ces enfants de leur famille. »*

Le Mouvement ATD Quart Monde rappelle que, depuis toujours, le maintien de l'unité familiale est une hantise permanente pour les plus défavorisés. Il constate avec elles que, souvent, les conditions ne sont pas réunies pour faire de la protection de l'enfance un réel soutien des enfants et de leurs parents alors même que ceux-ci le réclament<sup>4</sup>.

#### **Le Mouvement ATD Quart Monde demande aux pouvoirs publics**

1. Une politique de formation des professionnels pour développer les formations communes entre les différents adultes référents des enfants, dont leurs parents. Ces formations donnent à chacun des clés indispensables pour se comprendre et agir ensemble pour l'avenir des enfants. Le Mouvement ATD Quart Monde s'appuie sur son expertise du croisement des savoirs et des pratiques.<sup>5</sup>
2. Une modification du projet de loi sur la réforme de l'adoption (son abandon serait l'idéal) pour que la procédure de délaissement parental y soit beaucoup plus encadrée car elle ouvrirait la porte à tous les abus.
3. Dans les cas extrêmes aboutissant à l'adoption, le Mouvement ATD Quart Monde préconise une adoption qui permette aux enfants de connaître leurs origines et leur histoire.
4. L'engagement de soutenir la création de lieux de promotion familiale, sociale et culturelle dont le Mouvement ATD Quart Monde démontre, par son action à Noisy-le-Grand, le bien fondé et les conditions du succès.

---

<sup>4</sup> Lire « Réussir la protection de l'enfance. Avec les familles en précarité. » Marie-Cécile Renoux Ed. de l'Atelier/Quart Monde.

<sup>5</sup> « Le croisement des pouvoirs » sous la direction de Claude Ferrand Ed. de l'Atelier/Quart Monde.

## Argumentaire

Un rapport de la Cour des comptes (Octobre 2009)<sup>6</sup> rappelle que presque 300 000 mineurs sont concernés par la protection de l'enfance, dont la moitié par des mesures de placement. 6 milliards d'euros sont dépensés chaque année, et de manière contestable, selon la Cour. Sur cette somme, seuls 20% sont consacrés à la prévention.

Les familles de milieu défavorisé ont peur que les institutions leur prennent leurs enfants et elles ont des raisons pour cela. Toutes ces mesures ne concernent pas que les personnes en grande pauvreté loin s'en faut. Toutes les études prouvent que des comportements dangereux envers les enfants se trouvent dans tous les milieux. Mais nous craignons fortement un préjugé.

Messieurs Naves et Cathala (IGAS et IGSJ), pour le rapport qu'ils ont fait au gouvernement, ont étudié en profondeur 114 cas de placement d'enfants. Aucune des familles concernées n'avait des revenus supérieurs à 1500 euros.

Une étude territoriale montre que 80% des familles concernées sur ce territoire par des mesures de protection de l'enfance sont des familles pauvres ou en situation matérielle précaire.

Les familles qui nous partagent leur expérience sont les premières à reconnaître qu'il n'est pas bien pour l'enfant de vivre chez l'un ou chez l'autre, à la rue ou à l'hôtel, mais elles estiment que, lorsque c'est le défaut de logement qui le provoque, l'argent du placement permettrait de payer un logement pour toute la famille.

L'action de tous les jours nous montre qu'une cause probable de ce préjugé est l'incompréhension, une forme d'apartheid social, un manque total de culture commune et un manque de formation à réfléchir ensemble entre familles très pauvres et travailleurs sociaux. La Cour des comptes montre que la recherche de l'accord de la famille n'est pas du tout assez travaillée. Et nous affirmons que cela conduit à des décisions excessives, poussées par la peur, faute de comprendre exactement la situation et de mesurer les conséquences durables sur l'identité des enfants qui ne peuvent plus respecter leurs parents d'origine.

Le placement est vu comme une mesure efficace à court terme : l'enfant sera dans de meilleures conditions matérielles et affectives ailleurs que dans sa famille. Cependant on connaît très peu des conséquences à long terme du placement. Il est maintenant reconnu que le placement, en particulier s'il est fait sans dialogue et compréhension de la famille, est une ingérence forte dans les relations de l'enfant avec sa famille, avec son milieu, avec son histoire et son identité. Aucune recherche statistique n'a été faite pour connaître ce que deviennent les enfants qui ont été placés. Il existe seulement ces chiffres :

- Parmi les gens à la rue, 80% viennent d'institution de l'Etat, dont 30% de l'ASE. (Conférence de consensus sur les sans abris, décembre 2007)
- Une étude en Grande Bretagne a indiqué que 70% des personnes qui ont été placées dans leur enfance ont leurs enfants placés à leur tour. Elle montre aussi qu'un enfant cumulant des caractéristiques de pauvreté et d'exclusion a 700 fois plus de risque d'être concerné par une mesure de placement qu'un enfant « moyen » (Bebbington et Miles Journal of social work, 19-09-1989)

---

<sup>6</sup> « Rapport thématique : la protection de l'enfance » – octobre 2009

### Protection de l'enfance vue par les parents<sup>7</sup>

« Valoriser les parents aux yeux des enfants et non critiquer les parents devant les enfants, sinon quelle autorité, quel respect peuvent-ils avoir après ? »

« Il faut aussi s'occuper des parents parce que si l'enfant voit que l'on ne s'occupe pas de ses parents, il ne va pas bien. Il a le sentiment qu'on laisse tomber ses parents alors que c'est ce qui compte le plus à ses yeux. »

« Un placement devrait rester provisoire, jamais de nombreuses années ou définitif. Mon petit a été placé à 2 ans, il est revenu il avait 10 ans. Vous ne savez pas qu'on reçoit toute l'agressivité et l'incompréhension de l'enfant à son retour.»

### Protection de l'enfance vue par les enfants<sup>8</sup>

« Il est important de garder contact avec sa famille pour son bien-être. Car il y aura toujours un morceau de cœur de toi dans ta famille, tu seras toujours malheureux même en secret. »

« J'ai une amie qui n'a pas le droit d'appeler ses parents. Elle les appelle en cachette. C'est invivable de ne pas savoir ce que deviennent tes parents. »

« Au lieu d'aider les parents, ils les abandonnent à leur sort et ils leur enlèvent en plus leurs enfants. Ce n'est pas une solution. C'est presque méchant. Ma copine vit en famille d'accueil plus l'internat et elle ne voit pratiquement plus ses parents. Elle voudrait repartir avec eux et ses frères et sœurs. Elle a du confort mais pas de l'affection. Moi, je la comprends. »

---

<sup>7</sup>

Travaux des Universités populaires du Quart Monde sur la Conventions des Droits de l'Enfant 2009-2009

<sup>8</sup>

Travaux Tapori sur la Convention des Droits de l'Enfant 2009